



Communauté d'Agglomération Montargoise  
1 rue du Faubourg de la Chaussée – BP 317  
45203 MONTARGIS Cedex

1 rue du Faubourg de la Chaussée,  
CS 10317,  
45125 MONTARGIS CEDEX  
à 1 heure au sud de Paris  
(Loiret) - 64.000 habitants

---

**RECRUTE d'urgence par voie statutaire a compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017 Un INSTRUCTEUR DES  
AUTORISATIONS D'URBANISME F/H**

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, la communauté d'agglomération montargoise a mis en place un service mutualisé d'application du droit des sols (ADS) assurant l'instruction des demandes d'autorisations d'occupation des sols pour 36 communes.

L'équipe est constituée d'un responsable de service et de 4 instructeurs.

**Missions**

Placé(e) sous l'autorité directe du responsable de service, l'instructeur sera chargé de :

- Instruire l'ensemble des demandes d'autorisation d'occupation du sol : certificats d'urbanisme dit opérationnels (CUB), déclarations préalables, permis de construire, permis d'aménager et permis de démolir.
- Conseiller les communes et les pétitionnaires.

**Profil :**

Cadres d'emplois des **Adjoint administratifs principaux.**

- Maîtrise du code de l'Urbanisme et des règles et procédure en matière d'application du droit des sols.
- Connaissance de l'environnement juridique (documents d'urbanisme, collectivités territoriales).
- Lecture des plans et des règlements d'urbanisme.
- Capacité à assurer l'instruction sur plusieurs communes.
- Capacité d'assurer le suivi de la fiscalité en fonction des autorisations délivrées.
- Aisance rédactionnelle (actes de procédure et des décisions administratives).
- Autonomie dans l'organisation du travail, sens de l'organisation, de la planification et de l'anticipation.
- Polyvalence et capacité d'intervention sur différents secteurs.
- Aptitude au travail en équipe et qualités relationnelles.
- Grande rigueur.
- Neutralité et confidentialité.
- Maîtrise de la bureautique.
- Disponibilité.
- Permis VL.

**Modalités de recrutement :** Par voie de mutation ou détachement

**Temps de travail :** 35 heures hebdomadaires du lundi après-midi au vendredi soir  
Territoire d'exercice : Montargis-Unité de travail situé à la Chaussée.

**Rémunération et avantages :** Rémunération statutaire + régime indemnitaire + tickets restaurant.

**Envoyer votre candidature à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération, 1 rue du Faubourg de la Chaussée – CS 10317 - 45125 MONTARGIS Cedex ou par mail : [contact@agglo-montargoise.fr](mailto:contact@agglo-montargoise.fr).**